

Date de convocation : 12/06/2024

Date d'affichage : 12/06/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
MERCREDI 19 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf juin à 18h00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Val de Scie - Auffay, sur convocation de Monsieur Olivier BUREAUX, Président.

Numéro SP : 2.1

202406-36_Abandon du volet H dans le cadre de l'élaboration du PLUi

Unanimité

Date du vote : 19/06/2024 - 21h12

Mode de scrutin : **Public**

Votants : 72

Voix totales : 72

Non votés : 0

Voix exprimées : 70

Taux d'abstention : 2,8%

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour	70 Voix	100,00%
2 - Contre	0 Voix	0,00%
3 - Abstention	2 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	0 Voix	

Votants 16 procurations 72

Arnaud Adam, Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à Christophe Maret), Isabelle Barthelemy (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp (Donne procuration à Jean-François Duclos), Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Victor Boucher, Françoise Boudin (Donne procuration à Christian Suronne), Sébastien Brunneval (Donne procuration à Alain Depreaux), Olivier Bureaux, Thérèse Calais (Donne procuration à Jean-Marie Tabesse), Pascal Capron, Pascal Carpentier (Donne procuration à Sophie Dore), David Chandelier, Christian Clet, Sabrina Cole, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottereau, Christine Cressent, Blandine Das (Donne procuration à René Havard), Williams Delarue, Alain Depreaux, Sophie Dore, Arnaud Dubois, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Jean-François Bloc), Fabrice Dubus, Jean-François Duclos, Henri Dupuis, Sébastien Durame (Donne procuration à Victor Boucher), Denis Fauvel, Charline Francois (Donne procuration à Olivier Bureaux), Patrice Gille, Philippe Gosse, René Havard, Franck Hericher, Monique Houssaye, Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Jean-Claude Lebret, Christine Leclerc (Suppléant de Paul Potel), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Edouard Leforestier, Eric Lerond, Christophe Leroy, Marie-Christine Levavasseur, Claudine Malvault, Christophe Maret (Suppléant de Jean-Christophe Dalle), Joseph Maussion, Aline Morel (Donne procuration à Patrice Gille), Bernard Pade (Donne procuration à Philippe Gosse), Gilles Paumier (Donne procuration à Sylvain Lasnon), Claude Pit, Denis Quesnay, Mickaël Quibel, Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux (Donne procuration à Chantal Cottereau), François Roger, Laurent Servais-Picord, Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay (Donne procuration à Marie-Christine Levavasseur), Pascal Vallee, Robert Vegas, Agnès Vicentini.

Vu :

- Le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L153-11 à L153-26, R153-2 à R153-10;
- Le Code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L.302-1,
- La délibération du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Terroir de Caux, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation ;

Considérant que :

- L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat est obligatoire pour les communautés de communes compétentes en matière d'habitat uniquement si celles-ci comptent plus de 30 000 habitants et comprennent au moins une commune de plus de 10 000 habitants,
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal comporte les outils nécessaires pour répondre aux principaux enjeux et objectifs en matière d'habitat identifiés par les élus lors des ateliers réalisés en vue de la définition du Programme d'Orientations et d'Actions,
- La mise en œuvre d'une politique de l'habitat nécessiterait la mise en place de moyens humains dédiés, soit un 1 ETP à temps complet pour l'habitat compte-tenu de la complexité des thématiques,
- Le programme d'action implique un budget dédié à la politique de l'habitat et ne pourra se contenter de poursuivre les actions déjà menées,
- L'adoption du Programme Local de l'habitat pourrait retarder l'approbation du PLUi,
- La mission de Novascopia a permis de nourrir le PLUi notamment sur la définition des scénarios démographiques en lien avec la production de logements.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité (2 abstentions) :

- **POURSUIT** l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sans que celui-ci tienne lieu de Programme Local de l'Habitat.

**Le Président,
Olivier BUREAUX**

